

# église Ste Quiterie

Son édification est récente et remonte seulement au milieu du XIX siècle, au temps des apparitions de la Vierge Marie à Bernadette Soubirous à Lourdes.

Le 8 août 1858, devant la vétusté de l'ancienne église, se situant, semble-t-il, à l'emplacement actuel du cimetière, (il semblerait que ce site soit occupé, au Moyen âge, par un château fort), le Conseil Municipal de l'époque composé de Mr Lafforgue, maire, et Mrs Dutrain, St Lary, Sarraute, Savès, Caubet, Barthe, Mothe F., Mothe Ch., et Dubédat (on était, encore, loin de la parité, les femmes n'avaient pas encore le droit de vote) a approuvé à l'unanimité la réparation de l'église pour 3 996.86 Francs, selon devis du 25 juillet 1858 de Mr Fauré, architecte à St Gaudens.

Ils décident alors, une imposition extraordinaire de 700 Francs, pour 1859, avec l'accord des 12 plus forts imposés de la commune. Cette imposition extraordinaire sera renouvelée en 1860 et 1861 et un secours de 1 256.39 Francs est demandé à l'Etat.

Le 15 mai 1863, la commune étant divisée sur le choix de réparer ou construire une nouvelle église, le Conseil demande au Sous-Préfet de désigner un commissaire afin de transiger sur ce différent.

Le Sous-Préfet délègue le Maire de St Laurent pour rédiger un rapport qui est examiné par le Conseil Municipal le 27 mars 1864. Par 7 voix contre 2, le Conseil opte pour la construction d'une nouvelle église.

Le 25 février 1865, le Conseil délibère définitivement par 5 voix contre 3 pour la construction d'une nouvelle église, suite à une consultation de la population qui la souhaite à une large majorité, selon les plans et devis du 25 octobre 1864 de Mr Fauré.

Le devis définitif s'élève à 15 089.34 Francs et la commune ne dispose que de 13 179 Francs provenant de dons (Rose Dubédat 400 Francs) legs de la population et 1000 Francs de subvention du Conseil de Fabrique. Il manque 1 910.94 Francs que la commune doit emprunter.

Dès lors, l'abbé Barthe propose de faire don d'une maison (qui servira de presbytère jusqu'au 19 juin 1955, date du décès de l'abbé Laguens) et d'une parcelle de terrain de 9 ares au lieu-dit « Bélair » pour l'emplacement de cette église suivant acte passé auprès de Maître Daran, notaire à l'Isle-en-Dodon, le 11 novembre 1867.

Le 21 novembre 1867, le Conseil décide de l'emplacement actuel de l'Eglise. Lilhac comptait alors 455 âmes... il fallait bien un lieu de culte digne, mais plus de 9 ans auront été nécessaires pour prendre la... DECISION. ...

*P.S. Ces renseignements sont issus des registres de délibération du Conseil Municipal.*